

Programme des plaques du patrimoine de l'Île-du-Prince-Édouard

Les lieux patrimoniaux désignés (protégés) par la province ont la possibilité d'afficher leur fierté grâce à une plaque du patrimoine distinctive. Les plaques en émail bleu marin et or sont offertes gratuitement afin d'identifier les bâtiments désignés en application de la loi intitulée **Heritage Places Protection Act**. Le motif met en évidence les armoiries de l'Île. On fournit également un certificat qui expose en détail l'historique de la propriété. Parmi les bâtiments admissibles, on trouve des maisons, des églises, des immeubles commerciaux, etc., dont l'importance est attribuable à l'histoire qui y est rattachée ou aux composantes architecturales.

L'objectif du programme est d'identifier des bâtiments qui ont joué un rôle déterminant dans le développement de l'Île-du-Prince-Édouard. Les villes de Summerside et de Charlottetown ont leurs programmes municipaux de reconnaissance respectifs.

Pour en savoir davantage sur la commémoration du patrimoine à l'Île-du-Prince-Édouard, visitez le site Internet du ministère des Communautés, Affaires culturelles et Travail à l'adresse : **www.gov.pe.ca/cca** [anglais] et suivez les hyperliens ou appelez le 902-368-5940 ou le 902-368-4708.

Pour consulter les lieux patrimoniaux énumérés dans le **Répertoire canadien des lieux patrimoniaux**, visitez le site : **www.lieuxpatrimoniaux.ca**



Canada's
Historic Places

Lieux patrimoniaux
du Canada



CANADA

Communautés,
Affaires culturelles
et Travail

